



### LABORATOIRE DEPARTEMENTAL VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIE

#### **COMMUNE BOULT**

70190

**BOULT** 

Unité de gestion

30

AD. COM. BOULT

point surveillance

532

**BOULT FONTENOTTES** 

Commune prélèvement BOULT

ARS DT 70 - COMMUNE

Préleveur

Destinataires

LDVH

Date Prél 21/02/2017 Heure Prél

10:30

Date début analyse

21/02/2017

Date Récept 21/02/2017

Heure Récep 14:00

RAPPORT D'ESSAI

HY178-0638

Analyse de

Type D1

Numéro d'échantillon: 32

Lieu exact prélèvement

M. VAILLARD Joël - 9 route de Voray

Eau

TRAITEE

# MESURES IN SITU réalisées par le préleveur

	Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités Code de santé publique	
					Limites	Références
#	Prélèvement	FD T 90-520	LG			
#	Chlore libre	NF EN ISO 7393-2	0,13	mg/L	1	1
#	Chlore total	NF EN ISO 7393-2	0,13	mg/L	1	1
#	Température	Détermination T°C v2	9,2	°C	1	25

## **EXAMEN BACTERIOLOGIQUE**

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités Code de santé publique	
				Limites	Références
# Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	54	/ml	1	1
# Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	19	/ml	1	1
# Coliformes	NF EN ISO 9308-1	<1	/100 ml	1	0
# E.coli	NF EN ISO 9308-1	<1	/100 ml	0	1
# Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 ml	0	1

### **EXAMEN CHIMIQUE D1**

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités		Qualités inté publique
				Limites	Références

RAPPORT D'ESSAI

HY178-0638

Analyse de

Type D1

	Aspect	Qualitative	normal		
	Couleur	Qualitative	aucune		
	Odeur	Qualitative	nulle		
#	рН	NF EN ISO 10523	7,6	pН	[6,5; 9,0]
#	T°C prise pH et conductivité	Détermination T°C v2	11,8	°C	
#	Conductivité corrigée à 25 °C	NF EN 27888	307	μS/cm	[200 ; 1100]
#	Turbidité	NF EN ISO 7027	<0,50	NFU	2,0
#	Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0.05	mg/L	0.10

### **CONCLUSION GENERALE**

L'eau prélevée respecte les exigences de qualité réglementaires pour une eau destinée à l'alimentation humaine pour les paramètres analysés - EAU CONFORME.

Dossier validé le

27/02/2017

La Responsable Qualité

Imprimé le :

27/02/2017

B. GATINEAU

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiés par le symbole (#). Les commentaires et conclusions, autres que les comparaisons aux exigences de qualité, les avis simples sur la qualité de l'échantillon et normatifs, ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC. Ils ne sont accrédités que si tous les paramètres concernés le sont aussi.

paramètres concernés le sont aussi.

Références : Arrêté du 11 janvier 2007 (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I. Pour déclarer ou non la conformité aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.